

Poste Fleury à 315-25 kV et ligne d'alimentation à 315 kV

Recevabilité de l'étude d'impact sur l'environnement Réponses aux commentaires du 9 septembre 2013 du secteur Faune du ministère du Développement durable, de l'Environnement, de la Faune et des Parcs

☒ Commentaires du Secteur faune

Nous comprenons que les travaux d'entretien de la végétation ne font pas partie de la présente étude d'impact, mais nous considérons important, dans le contexte de la présence de la couleuvre brune, d'émettre certaines recommandations particulières pour les travaux à réaliser dans ce secteur.

- *La couleuvre brune a besoin de conserver des habitats thermiques variés pour s'adapter aux variations climatiques. Ainsi, l'entretien de la végétation devrait permettre de conserver plusieurs îlots arbustifs susceptible de créer des îlots d'ombre, refuges pour la couleuvre;*
- *Les résidus ligneux du sol favorisent, dans une certaine mesure, l'habitat de la couleuvre. En effet, en plus de fournir un abri, les résidus aident à conserver de l'humidité au niveau du sol et constituent un attrait pour de nombreux insectes, proies de la couleuvre. Ainsi, il serait préférable de laisser certains débris ligneux au sol;*
- *À l'automne et au printemps, lors que les températures sont fraîches, la couleuvre est peu mobile et donc peu susceptible de fuir la machinerie. À cet effet, afin de minimiser es risques de mortalité, les travaux de contrôle de la végétation devraient être réalisés en dehors de ces périodes de faible mobilité de la couleuvre (en hiver de préférence, dans la mesure où aucune machinerie lourde n'est utilisés).*

Réponse d'Hydro-Québec

Le programme de maîtrise de la végétation vise l'exploitation sécuritaire du réseau de transport. Selon la coupe sélective pratiquée, seuls les végétaux atteignant 2,5 m ou moins à maturité et ne nuisant pas à l'entretien de la ligne peuvent être conservés. Or, on retrouve essentiellement dans cette emprise des bosquets composés d'arbres et d'arbustes dont la grande majorité des individus atteignent ou atteindront une hauteur bien supérieure à 2,5 m. Il n'y a donc pas, dans l'emprise de la ligne, d'îlots arbustifs qui pourront être conservés.

En milieu urbanisé comme dans le cas présent, Hydro-Québec procède à l'enlèvement des résidus ligneux lors de la maîtrise de la végétation pour des raisons de sécurité et de propreté.

Les travaux de maîtrise de la végétation dans cette emprise auront lieu tous les quatre à cinq ans. Ils seront réalisés à l'aide de scies à chaîne et de débroussailleuses portatives ou motorisées et, à priori, entre mai et septembre, soit hors des périodes de faible mobilité de la couleuvre.
